

# Comptabilisation : Montant négatif et centralisation

Mise en place de la gestion des montants négatifs et de la centralisation des comptes

---

**© Copyright 2011 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

**Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

**Informations de publication**

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Code document : MtNegCent- 01

---

---

# Table des matières

<b>A propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	5
Pré-requis .....	5
Sigles .....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Fonctionnement d'origine .....</b>	<b>7</b>
Périmètre fonctionnel.....	7
<b>Chapitre 2 Comptabilisation en montant négatif .....</b>	<b>9</b>
Principe.....	9
Paramètres généraux comptables .....	9
Impact sur les paramètres de comptabilisation.....	9
<b>Chapitre 3 Rubrique de paie centralisée ou non en comptabilité .....</b>	<b>11</b>
Principe.....	11
Rattachement comptable des rubriques .....	11



---

## A propos de ce manuel

Documentation sur la mise en place du paramétrage suite à la modification dans la génération des écritures comptables d'ANAEL RH Paie V2R31M00.

## Public concerné

Clients utilisateurs de Infor Anael Paie Ws

## Périmètre du document

N/A

## Pré-requis

Aucun

## Sigles

Terme	Désignation
ETD	Etude préalable
ACF	Analyse Conception Fonctionnelle
ACO	Analyse Conception Organique
DOC	Documentation
SUP	Support
PAQ	Plan d'assurance Qualité
SPE	Spécifique client

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	09/01/2003	CR	Création document
2.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

## Périmètre fonctionnel

Actuellement, le progiciel ANAEL PAIE inverse le sens de comptabilisation paramétré pour la rubrique lorsque le montant à comptabiliser est négatif.

Les fonctions concernées sont dans le menu général :

- Comptabiliser / OD générales
- Comptabiliser / Analytique coût réel
- Comptabiliser / Analytique coût standard sur période calculée
- Comptabiliser / Analytique coût standard sur pointage

De plus, concernant la comptabilisation des OD générales actuellement seuls les paramètres dans la « table de rattachement comptable du salaire dû » permettent une génération en détail des écritures comptables ou une centralisation.



---

## Chapitre 2 Comptabilisation en montant négatif

# 2

### Principe

Dans les fonctions énumérées précédemment, il s'agit de pouvoir comptabiliser un éventuel montant négatif directement sans inverser la comptabilisation pour la valeur absolue.

*Exemple : Rubrique 1000 comptabilisée au débit.*

*Si la rubrique 1000 à un montant à comptabiliser au débit de -50 actuellement le progiciel comptabilisera la valeur absolue de -50 soit 50 au crédit.*

*Dans ce cas, la modification prévue consistera à comptabiliser effectivement les -50 tel quel au débit.*

### Paramètres généraux comptables

Pour comptabiliser un éventuel montant négatif sans en inverser le sens de votre rattachement comptable, il vous faut sélectionner une nouvelle option.

Cette option est présente dans le menu **\Fichier\Autres paramètres\Paramètres comptables**, dans l'encadré « **option de pointage et génération des OD** » l'option « **autoriser la comptabilisation de montant négatif** » a été rajoutée.

### Impact sur les paramètres de comptabilisation.

#### Comptabilité générale : rattachement comptable des rubriques

##### Accès

Afin d'accéder à la table des rattachements comptables de vos rubriques, allez sur le menu **\Fichiers\Autres paramètres\Autres tables de paramètres\Rattachement comptable**.

Sélectionner la table des « **Rattachement comptable des rubriques** »

### **Colonne déb de la table**

Avec l'option « autoriser la comptabilisation de montant négatif », aucune inversion ne sera effectuée lors de la comptabilisation des rubriques, car le montant négatif sera comptabilisé dans le sens paramétré.

En cochant cette zone, vous demandez que l'imputation soit portée sur le débit du compte général.

**Si le montant de la rubrique est négatif, le sens de l'imputation sera inversé sauf si une comptabilisation négative est autorisée.**

Cette colonne est valable également pour le compte de charge.

## Comptabilisation analytique coût réel et standard

### ***Fonction concernée***

Fichier / Plan des rubriques / Onglet Comptabilité

**Paramètres : "Rubrique à comptabiliser en retenue - crédit du centre de profit"**

Avec cette option, les montants entrant dans les coûts des centres de profit viennent en diminution (au crédit) du centre de profit.

Ce paramètre doit notamment être utilisé sur les rubriques de déduction.

Il permet d'indiquer lors de la comptabilisation qu'il s'agit d'une retenue et non d'un coût lors de la ventilation des coûts dans les OD analytiques.

**Si une comptabilisation négative est autorisée, la rubrique sera comptabilisée négativement sur le débit du centre de profit.**

---

## Chapitre 3 Rubrique de paie centralisée ou non en comptabilité

# 3

### Principe

Actuellement seul le compteur de net à payer et le compte de salaire dû peuvent être paramétré centralisé ou non.

En effet, les rubriques de paie sont centralisées systématiquement selon les critères suivants :

- Compte général
- Sens de l'écriture
- Compte analytique
- Compte par nature
- Compte tiers
- Type de tiers
- Code établissement

Désormais, s'agissant d'une rubrique auxiliaisée (ou non), on peut autoriser le détail de la génération comptable c'est à dire plus précisément générer **une ligne comptable par salarié traité**.

### Rattachement comptable des rubriques

#### Accès

Afin d'accéder à la table des rattachements comptables de vos rubriques, allez sur le menu \Fichiers\Autres paramètres\Autres tables de paramètres\Rattachement comptable.

Sélectionner la table des « Rattachement comptable des rubriques »

## Deux nouvelles colonnes

Pour la mise en place des paramètres de centralisation ou non de la comptabilisation de la rubrique de paie, deux colonnes ont été rajoutées sur la table actuelle :

- Une colonne « central. » pour le compte de tiers (cpte CG4)
- Une colonne « central. » pour le compte de charge (cpt CG6)

**Important** : Si ANAEL FINANCE n'est pas exploité en tant que logiciel de comptabilité rattaché à la paie, vous devez obligatoirement sélectionner cette colonne sur chacune des rubriques si vous désirez effectuer une centralisation. En effet, par défaut, celle-ci n'étant pas cochée, lors de la génération comptable, les écritures comptables seront automatiquement détaillées pour chacun des comptes (autant de lignes que de salariés).

## Comptabiliser / Od générales

Lors de la comptabilisation ces nouveaux paramètres indiqués seront exploités.

Cependant si Anael Finances est exploitée, un contrôle sera effectué en dernier recours sur le plan comptable afin d'assurer la cohérence des paramètres.

Cela signifie que les paramètres comptables indiqués sur **ANAEL FINANCE** seront **prioritaires**.

De plus, si une différence de paramétrage entre ANAEL PAIE et ANAEL FINANCE existe, un message sera généré sur le compte rendu de la génération comptable.